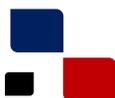




VILLE DE WATTEN

Les infos municipales



Wattennaises

décembre 2022

LE MOT DE VOTRE MAIRE

Chers Wattennais, chères Wattennaises,

Privé durant deux années de cérémonie, je vous donne rendez-vous le SAMEDI 7 JANVIER à 17h00 à la salle Saint-Gilles pour la Cérémonie des Vœux. A cette occasion, deux Moulins d'Or seront attribués à des personnes très investies dans le milieu associatif.

▪ **Mes remerciements à la CCHF** pour avoir répondu à ma demande d'aide concernant le FNGIR : **130000€ par an depuis 2014 que nous devons verser à l'Etat !** Ancrée dans le marbre, cette imposition ne peut disparaître totalement. La CCHF prendra en charge 90000€. Une satisfaction pour le budget de la commune et une satisfaction personnelle « de n'avoir jamais lâché ! ». Cette prise en charge tombe à pic car 90000€ (au minimum) seront nécessaires pour chauffer au gaz tous les établissements de la ville.

▪ **Dans quelques mois l'EHPAD Saint-Hilaire prendra une autre ampleur avec 15 places supplémentaires mais surtout un PASA**, espace aménagé dans l'Ehpad dédié à l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer, ou de maladies neuro-dégénératives durant la journée.

Merci au Département du Nord et à l'Agence Régionale de Santé d'avoir retenu le projet de Watten, porté par l'association Les amis de St-Hilaire, et de le soutenir financièrement. **Une fierté pour la commune d'avoir un tel établissement !**

▪ **Pour les Jeux Olympiques 2024 à Paris, la commune, la CCHF et toutes les communes seront « Terre de Jeux Olympique »**, pour laquelle les associations seront sollicitées.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et « Le Meilleur » pour 2023.

Daniel Deschodt.



Pour éviter la désinformation :

La Poste ne quittera pas Watten, seulement son lieu historique Place de la République. A ce jour la volonté municipale est d'accueillir ce service public dans la Mairie. Affaire à suivre, dans les prochains mois, après étude.

Informations pratiques

CAMION BLEU

FRANCE SERVICES

Pour vos démarches administratives

Le 3e vendredi du mois de 9h00 à 13h00

sur le parking de la mairie

▪ Prise de rendez-vous au tél. :

03.59.73.49.50 ou à :

flandres.franceservices@lenord.fr

Nord

PASSAGE DU BUS DE

LA CARSAT

Pour préparer votre retraite :

LES MERCREDIS 4 JANVIER ET

1er MARS 2023 de 9h00 à 11h40 et de

13h00 à 15h40

sur le parking de la mairie.

▪ Prise de rendez-vous au tél. : **39.60**

Carsat

Don du sang

Les vendredi 17 mars, 09 juin, 22 septembre et 24 novembre de 10h à 13h et de 14h30 à 18h à la salle St-Gilles.

Emmanuel VALLOY Marc BOUCHER (es autres) Anne-Sophie BERNARD / Brigitte GILLIO



Le dimanche 19 février

à 16h00 Salle Saint-Gilles (ouverture des portes à 15h00)

Tarif : 6,00 € la place

Réservation café Le Relais Chez Monique

COMMERCANTS ET ARTISANS

NOUVEAU A WATTEN

L'Atelier de l'Isa

Nouvelle adresse :
68 rue de Millam
Tél. : 06.74.25.22.40.

After The Nail

56 rue Pascal Leulliette
07.66.55.86.90
Prothésiste ongulaire

L'Artisanat Burger

212 rue Pascal Leulliette
06.60.95.66.23
Food Truck. Friterie, burgers

Les pierres de Louma et les huiles de Léotor

58 rue Pascal Leulliette
07.77.20.16.57
Lithothérapie et aromathérapie

JM-PCI Jacques Mahieux

06.58.08.15.09
30 ans d'expérience
Aménagement d'intérieur



■ **Collecte des encombrants**
Le jeudi 30 mars 2023

▪ **Le conseil municipal s'est réuni le lundi 12 décembre à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.**

Étaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe, Mme Scotté, M. Courtin, Mme Soltysiak, M. Révillon, Mme Delhayé, M. Buckman, M. Charlemagne, Mme Cadet, M. Penez, Mme Marquand.

Absents : Mme Cabre (procuration à M. Buckman) M. Odièvre (excusé), Mme Wuyts (procuration à Mme Binet), M. Blin (procuration à Mme Marquand), M. Marie (procuration à M. Penez).

Voici les délibérations adoptées lors de cette séance :

▪ **Installation de Mme Delphine Cadet :**

Suite à la démission de Mme Anaïs Ogez, Mme Delphine Cadet première suivante de la liste Objectif Watten a été installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

▪ **Opération « Ma 1ère licence » élargie aux activités culturelles :**

Le financement des frais d'inscription des wattenais de 3 à 17 ans avec quotient familial égal ou inférieur à 630 est étendu aux activités culturelles proposées par les associations communales en plus des activités sportives. *Vote à l'unanimité.*

▪ **Vente à M. et Mme Révillon :** La délibération du 6 décembre 2021 autorisait la vente d'une parcelle au prix de 5 € le m² située au 1 rue de Wattendam à M. et Mme Révillon occupants des lieux. Une nouvelle numérotation des parcelles découle de l'arpentage réalisé, il convient d'abroger cette délibération et de la remplacer par une nouvelle qui autorise la vente de la parcelle A1685 pour 135 m² et de la parcelle A1687 pour 5 m² au prix de 5 € le m². Les frais de notaire et d'arpentage seront supportés par l'acquéreur. *Délibération adoptée par 20 voix pour et 2 contre.*

▪ **Demande de garantie d'emprunt :** L'Ehpad Saint-Hilaire a

procédé à un emprunt de 758 299 € pour assurer son extension. L'association des Amis de Saint-Hilaire a demandé à la commune d'assurer une garantie d'emprunt à hauteur de la moitié de la somme empruntée. Accord est donné en application du code civil et du code général des collectivités territoriales. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Reconduction de la convention tripartite pour une mission de délégué à la protection des données :**

Cette convention avec le Centre de Gestion et la CCHF a pour but l'application de la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Candidature au label « Terre de jeux 2024 » :**

Le pôle métropolitain de la Côte d'Opale et la CCHF ambitionnent d'être un territoire pleinement couvert par le label « Terre de jeux 2024 ». Chaque commune pourra proposer des animations labellisées dans ce cadre de promotion des valeurs de l'olympisme pour apporter une dimension territoriale à cette compétition majeure. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Transfert de la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois :**

Cette compétence permet de confier au syndicat moyennant une redevance annuelle la mission d'assurer une alimentation suffisante des points d'eau nécessaires à la lutte contre l'incendie, ainsi que leur entretien et leur remplacement le cas échéant. Le syndicat assurera désormais la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau, la pose et l'entretien des poteaux et bouches d'incendie, les contrôles techniques et la maintenance de l'ensemble des ouvrages. Ces travaux étaient jusqu'ici assurés par des prestations d'entreprises privées. Le transfert se fera au 1er avril 2023. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Modification des statuts du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme :** Le syndicat souhaite ajouter

la compétence « pose des illuminations des fêtes de fin d'année » ainsi que la compétence « éradication des nuisibles ». En outre le Sivom souhaite proposer aux communes membres une nouvelle compétence pour une prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie à la carte, sans augmentation de la participation financière, seules les prestations réalisées à la demande seront facturées à des tarifs adaptés. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Participation communale au budget 2023 du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme :**

La contribution de la commune a été fixée ainsi : part budgétée : 130 000 € ; part fiscalisée : 98 380 €. *Adoption par 20 voix et 2 abstentions.*

▪ **SIECF, cotisation communale au titre de l'année 2023 :**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre auquel la commune adhère a modifié ses tarifs lors de sa réunion du 28 novembre 2022. Les élus ont validé ces nouveaux tarifs. *Adoption à l'unanimité.* Le tableau des différentes cotisations est en ligne sur www.watten.fr

▪ **Demande de subvention :** Le conseil valide le versement de la subvention à l'Orchestre d'Harmonie de Watten pour un montant de 11 000 €. Ce montant avait été provisionné au budget mais non versé faute de réception d'une lettre de demande. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Décision modificative n°2 :** Sur proposition de la commission des finances le conseil valide la décision budgétaire modificative n°2 pour 91 262 € en fonctionnement et pour 31 730 € en investissement. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Tarifs 2023 des services publics municipaux et indemnités de gardiennage :** Sur proposition de la commission des finances le conseil a fixé les tarifs des services publics municipaux applicables en 2023. Tarifs de location des salles communales, droits funéraires, droits de place et indemnités de

gardienage. *Adoption à l'unanimité.*
Les tarifs peuvent être consultés sur www.watten.fr

▪ **Autorisation d'engager les dépenses d'investissement pour l'année 2023 :** En attendant le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement à hauteur maximale de 25% du budget d'investissement précédent peuvent être autorisées par la conseil municipal. Il est proposé aux élus de permettre l'engagement de 117 700 € en investissement avant le vote du budget 2023. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Vente de la propriété communale dénommée « Domaine au fil de l'eau » :** M. le maire indique au conseil que le gérant du « Domaine au fil de l'eau » rue Paul Mortier, propriété communale, souhaite procéder à l'acquisition de la

propriété comme cela avait été prévu par des actes antérieurs. Le montant de la transaction a été fixé à 363 000 €. Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire a signer le compromis de vente établi par Me Couvelard-Vidord notaire à Bollezeele (signé le 20 décembre). En outre le conseil autorise la signature de l'acte de vente programmée le 24 mars 2023. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Parmi les questions posées par les membres de la liste « En avant Watten » figurait une question sur les économies d'énergie et notamment en matière d'éclairage public.**

M. le Maire a proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'éteindre ou non l'éclairage public la nuit. Après débat, un vote a été proposé aux élus en fin de séance et a donné les résultats suivants : pour le maintien de

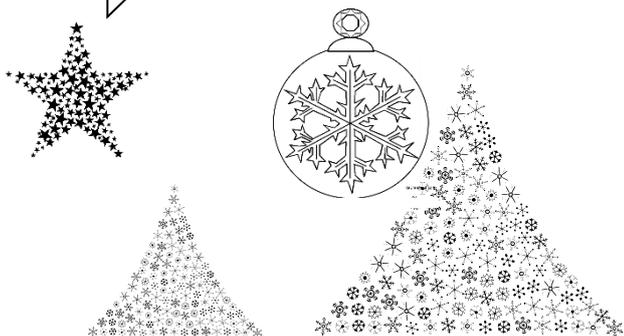
l'éclairage public toute la nuit 6 voix. Pour la coupure de l'éclairage public entre 23h00 et 4h00 : 14 voix 2 abstentions.

En conséquence M. le maire va demander aux prestataires compétents d'étudier la faisabilité technique et le coût de cette mise en œuvre, sachant que des modifications doivent intervenir sur chacune des 146 lampes Led dont la commune est équipée et sur la régulation des pendules des points lumineux non équipés en Led au nombre de 329.

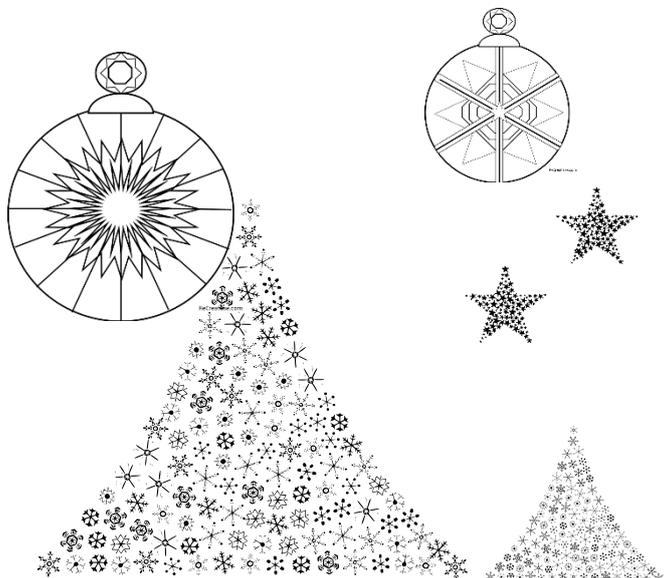
Nos publications sur watten.fr

▪ **Retrouvez les délibérations du conseil municipal** sur notre site internet www.watten.fr rubrique « Conseil Municipal » ▪ **Retrouvez les arrêtés du maire** dans la rubrique « Kiosque des publications ».

LIBRE EXPRESSION du groupe Objectif Watten



Notre groupe vous souhaite une excellente année 2023.



LIBRE EXPRESSION du groupe En Avant Watten

Isabelle, Éric, Freddy et Jean-Noël, les élus d'En Avant Watten, présentons à vous tous nos meilleurs vœux pour 2023.

Le repas des aînés, « au fil de l'eau » : Les remarques que vous nous avez faites ont été transmises à Mr le maire. Il nous a répondu « que c'était un repas fin; lui n'avait plus faim ». A vous de juger !

Le FNGIR (140000€ par an) Voici des années que nous relançons le maire au sujet de cette taxe injustifiée. Ils ont, paraît-il, enfin une solution pour 2023 ; elle devrait être reprise par la CCHF. **Que d'argent perdu !**

La vente du restaurant « au fil de l'eau » : Il est bien difficile de suivre cette affaire. Après maintes relances, et combien d'explications hasardeuses : versements non respectés, alibi du COVID, fonds bloqués chez le notaire, procédure non validée par le trésor public, nous irions vers la signature d'un protocole au printemps suivi de la vente. Quand allons-nous percevoir les fonds ?

Les espaces verts du Bois Royal, Pour rappel : ces terrains ont été payés par les accédants et l'association de « Défense du Bois Royal » en assurait l'entretien. Ils ont été rétrocédés à la commune, à charge pour elle d'en faire l'entretien. Or, force est de constater que celui-ci s'est dégradé au fil des ans. Des arbres fruitiers ont été plantés mais, aucun entretien. Les tontes régulières ont été abandonnées et l'usage de ces lieux est devenu impossible et que dire des mauvaises herbes ?

Au conseil, Mr le maire a, de nouveau, vendu un terrain au prix de 5€ le m². Pour certains la parcelle est à 5€ et à d'autres, elles sont à 30€ le m² (pour des terrains rétrocédés à la commune). Où est la justice ?

▪ **Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 22 juin à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.**

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Becquet, M. Buckman, M. Charlemagne, M. Courtin, Mme Delhay, M. Odièvre, Mme Scotté, Mme Soltysiak, M. Vanpoperinghe, Mme Wuyts, M. Penez, M. Blin, M. Marie, Mme Marquand.

Absents : Mme Danset : pouvoir à Mme Binet, M. Révillon : pouvoir à M. Deschodt, Mme Ogez : pouvoir à M. Dambricourt.

Voici les délibérations adoptées lors de cette séance :

▪ **Rentrée scolaire 2022-2023 :**

- transport scolaire : il est décidé de la reconduction de la prise en charge intégrale des frais de transport des élèves du quartier de Loverstel fréquentant les écoles maternelle et primaire (publiques et privées) et de 50 % du coût de la carte transport pour les collégiens qui habitent hors zone de gratuité (pour les collégiens la demande est à présenter au transporteur scolaire).

- forfait matériel pédagogique : il a été décidé de porter de 51 à 52 € le forfait pour chaque élève wattenais. Cette augmentation annuelle s'ajoute à la fourniture d'un copieur couleur à chaque école avec prise en charge des frais de maintenance.

- prix des repas à la cantine : sur proposition de la commission cantine et malgré la hausse du prix de revient d'un repas à la cantine, **il a été décidé de maintenir les tarifs actuels** à savoir : enseignant 5 €, élève extérieur : 4,30 €, élève de classe spécialisée : 3,20 €, wattenais en primaire : 3,20 €, wattenais en maternelle : 3 €.

- tarif d'utilisation des salles de

sports : le taux horaire d'occupation des salles de sport par les collègues est porté à 15 € au lieu de 13,50 €. *Adoptée à l'unanimité.*

▪ **Implantation d'une station de refoulement rue de Millam** : le Conseil départemental demande l'aval du conseil municipal pour installer une station de refoulement dans le cadre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue de Millam, afin d'éviter les débordements des réseaux du collège et de la salle des sports Besson. *Adoptée à l'unanimité.*

▪ **Adhésion de la CCHF au syndicat mixte Hauts de France Mobilités** : le conseil approuve cette adhésion. Le syndicat détient des compétences en matière de coopération entre autorités organisatrices de la mobilité, il développe notamment des outils en matière d'information voyageurs, de vente de titres et de covoiturage. *Adoptée à l'unanimité.*

▪ **Demande de versement des fonds de concours CCHF** : le conseil sollicite le versement du solde des fonds de concours votés par la CCHF à hauteur de 282 835 €. *Adoptée à l'unanimité.*

▪ **Demandes de subventions** : Les élus ont validé les demandes de subventions suivantes : Usep Flandre : 50 € ; amicale du personnel communal : 1 000 € ; association des orgues de Flandre : 50 €. *Adoptée à l'unanimité.*

▪ **Décision modificative n° 1** : En fonctionnement pour 6 710 € il s'agit de provisionner quelques postes de dépenses non prévus ou insuffisamment approvisionnés. Ces dépenses sont compensées par une nouvelle recette équivalente inscrite au budget. En investissement pour 90 532 €, il s'agit d'une réaffectation des reports 2022. *Adoptée à*

l'unanimité.

▪ **Gardiennage de l'église** : suite au décès du prêtre de la paroisse et à celui du gardien bénévole, il a été décidé que l'employé communal gardien du cimetière ouvrira et fermera l'église quotidiennement en même temps que le cimetière. L'indemnité annuelle dont le montant fixé par circulaire préfectorale est de 479,86 € lui sera attribuée. *Adoptée à l'unanimité.*

▪ **Tarif des ventes de concessions avec caveaux** : des concessions avec caveau peuvent être proposées aux familles qui le souhaitent. Les frais de nettoyage intérieur de la tombe sont assumés par la commune, qui remet en vente le monument en l'état. Les tarifs de vente sont fixés ainsi : 150 € pour 15 ans, 300 € pour 30 ans, 500 € pour 50 ans. *Adoptée à l'unanimité.*

▪ **Mise à jour des emplois communaux** : le tableau des emplois communaux est modifié afin de tenir compte des changements intervenus ou à intervenir dans le personnel communal : remplacement de l'agent chargée des affaires sociales, départ en retraite de la DGS et avancements de grade. *Adoptée à l'unanimité.*

▪ **Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements** : à compter du premier juillet 2022 une réforme de la publicité des actes communaux. A titre dérogatoire les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir soit l'affichage, soit le support papier, soit la publication par voie électronique sur le site internet de la commune. Cette dernière solution est retenue. *Adoption par 22 voix et une abstention.*



Retrouvez-nous sur : **www.watten.fr**
(plus de 15000 visites par mois !)

Téléchargez notre application mobile
« PANNEAUPOCKET »



Inscrivez-vous à la lettre d'information en
envoyant votre demande à :

newsletter@watten.fr

Et suivez-nous sur les réseaux sociaux !



VILLE DE WATTEN